



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

A Corneilhan, le 21 septembre 2021,

CONSEIL MUNICIPAL

Je vous informe que la prochaine séance publique du Conseil Municipal se déroulera le :

Mardi 28 septembre 2021 à 18h30
En mairie à la Salle du Conseil

Afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur liées au COVID-19, le port du masque est obligatoire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 ;
2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission ;
3. Election des membres du CCAS;
4. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales ;
5. Désignation des délégués Hérault Energies ;
6. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : Limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation ;
7. Convention de financement des travaux de réfection de voirie dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement par la CABM ;
8. Approbation du zonage et du règlement de gestion des eaux pluviales ;
9. Convention d'entretien des fossés et des bassins de rétention dans le cadre de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec la CABM ;
10. Délibération modificative N°4 BP 2021 Budget Principal communal ;
11. Attribution des subventions 2021 aux associations ;
12. Prise de possession d'un immeuble sans maître ;
13. Révision générale du PLU de Corneilhan : lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA)
14. Questions Diverses.

Recevez, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Bertrand GELLY



Commune de Corneilhan, Place de la Mairie 34490
Téléphone 04 67 37 73 64 - Télécopie 04 67 29 39 74
Courriel : accueil@corneilhan.fr